

Syndicat Mixte d'Aménagement des **Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau 16140 Saint Fraigne **2** 05.45.21.01.91 f.devautour@smabacab.fr

Compte rendu de réunion

Comité Syndical Mercredi 23 octobre 2019, 18h à la maison de l'eau.

La séance prévue à 18h à la maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- La présentation du matériel de la régie (pour que chaque élu se rende compte du travail qu'effectue la régie)
- La convention de mise à disposition des véhicules
- L'avenant financier pour les parcelles en réserve foncière
- La délibération permettant la signature de l'avenant financier
- L'acquisition de la parcelle ZL 22 en amont de la zone humide de saint Fraigne (reportée à une date ultérieure)
- Questions diverses.

Délégués présents :

Titulaires Madame BAUDRIT I/ Messieurs ANDRE T / AUDRAIN L/ BALLAND S / BERTRAND M/BONNET F/ CACLIN P/ CAQUINEAU E/COLLET G / DANJOU L / DEVAUTOUR JC/ GALL M/ GRUEL B/ LHERIDEAU D/ MEGRET C/MEUNIER JM/ MOINARD H/ QUINTARD J/ROY F/SYLVESTRE E/TERRRASSIER JP/TYRE C

Suppléants Messieurs COMBAUD A/ DUCHIRON A / POSTEL C

Excusés: Monsieur Denis Luc

Présent à titre consultatif :

Madame GISLOT Chloé (SMA BACAB) Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB) Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB) Monsieur MICHAUD François (SMA BACAB) Monsieur MEGE Guillaume (SMA BACAB) Monsieur FAVARD Morgan (SMA BACAB)

Présentation du matériel de la régie et des véhicules

Les élus sont accueillis et sont invités par Monsieur le président à débuter la séance par la présentation du matériel. Monsieur BLANCANT présente les différents véhicules en expliquant le choix du modèle, de la motricité renforcée ou quatre roues motrices ou encore les kilométrages et les options. Monsieur BLANCANT explique également que les deux véhicules consacrés à la régie ont été aménagés par les agents pour ranger et organiser le matériel de façon optimale. Les différents outils et matériels sont également présentés pour montrer la capacité de travail des agents sur le terrain.

Délibération ATD ET Délibération RGPD

Monsieur le Président invite les élus à se rendre en salle pour continuer l'ordre du jour. Celui-ci est légèrement modifié par l'ajout de deux délibérations concernant l'Assistance Technique Départementale (ATD) sur l'adhésion aux différentes options qui se présentent au SMA BACAB, à savoir l'assistance sur les logiciels, l'appui à la signature électronique ainsi que la cartographie numérique.

Les élus émettent également le souhait de souscrire à l'option « accompagnement à la mise en œuvre du règlement général de protection des données RGPD », permettant ainsi la protection des données personnelles du Syndicat. Les élus approuvent à l'unanimité ses deux délibérations.

Convention de mise à disposition des véhicules

Monsieur BONNET explique qu'une convention de mise à disposition des véhicules a été rédigée afin de mutualiser les trois véhicules les plus légers du SMABACAB, avec les animatrices du programme REsource du SIAEP Nord-Ouest Charente. La convention, lue puis soumise au vote par Monsieur le Président, est votée favorablement à l'unanimité.

Monsieur Franck BONNET, président des deux structures concernées, n'a pas pris part au vote.

Réserve foncière et avenant financier

Monsieur BONNET laisse la parole à Madame GISLOT pour présenter le principe et les parcelles qui vont être mises en réserve foncière.

Madame GISLOT, à l'aide d'un diaporama, explique que le Syndicat a débuté des démarches d'acquisition depuis 2016 seulement par opportunités et qu'aujourd'hui le Syndicat a émis la volonté de faire des acquisitions sur des secteurs prioritaires. Ces secteurs sont définis dans le plan d'actions en faveur des zones humides qui est en cours d'élaboration. Madame **GISLOT** rappelle que l'acquisition présente des avantages pour les travaux d'hydromorphologie qui pourront être plus ambitieux, de rendre les travaux légitimes puisque sur des parcelles publiques et non privées et surtout de pérenniser une gestion adaptée dans le temps. En revanche l'acquisition comporte plusieurs limites, comme l'attachement au foncier, le prix de l'estimation SAFER qui est trop faible pour les propriétaires et la préférence, le plus souvent d'agriculteurs, pour l'échange de parcelles pour des raisons de production. Pour pallier à ce dernier point, l'outil de réserve foncière est mis en place. Madame GISLOT explique que le SMABACAB candidate à différentes publications SAFER par l'intermédiaire de leur site. La SAFER récupère les candidatures et lors de la commission, elle décide de l'attribution des parcelles à un ou plusieurs candidats. Si la candidature du SMABACAB est retenue, les parcelles sont placées en réserve foncière, mais la SAFER conserve la gestion des parcelles tant que les parcelles ne sont pas échangées. Le Syndicat fait part à la SAFER des sites prioritaires à l'acquisition, les propriétaires sont contactés pour leur proposer l'échange. Les propriétaires souhaitant échanger doivent candidater à la SAFER qui recueille l'ensemble des souhaits. La commission SAFER choisi ensuite la candidature la plus pertinente pour l'échange avec le SMABACAB. Le syndicat devient alors propriétaire des terres issues de l'échange.

Concernant le financement de la réserve foncière, la SAFER demande une avance financière, appelée préfinancement, comprenant le prix principal des terres et les frais notariés prévisionnels. Ce préfinancement doit être versé avant la signature entre la SAFER et le vendeur des terres, en cas de non préfinancement, des frais supplémentaires de stockage sont rajoutés. D'ordre général et afin de limiter ces frais, auxquels s'ajouteront la rémunération SAFER, la TVA, les impôts fonciers et les frais notariés, le syndicat doit faire un avenant financier ainsi qu'une délibération permettant au président de signer l'avenant. Dans le cas présent, l'avenant concerne un lot de parcelles de 6ha09a53ca situé à Longré avec un prix principal de 27 000€ et des frais notariés prévisionnels de 1 985€, représentant un total de 28 985€. Madame GISLOT précise que cet avenant est nécessaire pour la

trésorerie et qu'il y aura besoin d'en faire pour chaque démarche de réserve foncière. Les délibérations sont lues et mises au vote par Monsieur le Président, les membres du comité syndical s'expriment favorablement à l'unanimité.

Monsieur BONNET précise que la SAFER a une vision sur une valeur agricole et très peu sur le point environnemental. La logique sur la ressource en eau n'est pas prise en compte notamment sur l'acquisition foncière.

Monsieur CACLIN manifeste son accord avec les actions menées par le syndicat pour la remise en état des cours d'eau, mais se demande pourquoi ce n'est pas le SIAEP qui fait ce travail.

Monsieur BLANCANT explique que le programme Resource prévoit l'acquisition de parcelle mais sur des zones ciblées sensibles sur l'aire de captage qui est lui-même plus restreint que notre territoire. Le travail du Syndicat se fait à une dimension plus grande et cohérente à l'échelle de bassins versants.

Monsieur CACLIN précise que le SMABACAB est le Syndicat le plus cher de la communauté de communes du Mellois en Poitou, ramené au nombre d'habitants du territoire.

Monsieur BONNET déclare que le débat a déjà été évoqué lors d'un précédent comité syndical et que lors du Congrès des Maires, (20 et 21 novembre 2019), il prendra la parole pour évoquer les structures GEMAPI. Monsieur le Président met la délibération de l'avenant financier et celle permettant au président de signer l'avenant au vote. Deux membres du comité s'abstiennent et l'ensemble des autres membres votent favorablement.

Monsieur BONNET poursuit l'ordre du jour et explique que l'acquisition de parcelles ZL 22 initialement prévue est mise en attente le temps de recevoir l'estimation de la SAFER.

Les travaux sur le Crachon

Monsieur BONNET propose à l'assemblée un compte rendu des travaux du Crachon, réalisés en juillet dernier. Il ajoute aussi que dans un futur proche, le comité syndical se déplacera sur le terrain dans le cadre d'une journée technique, afin de visiter les dernières actions du SMA BACAB.

Monsieur BLANCANT propose un diaporama rappelant dans un 1^{er} temps le contexte du site et de la démarche engagée. Il s'agit de la continuité du programme de l'ancien syndicat du bassin de l'Auge, concernant la restauration du ruisseau du Crachon.

On y observe de nombreux problèmes d'homogénéité, essentiellement dus aux anciens travaux hydrauliques, qui visaient à rectifier et recalibrer les ruisseaux, afin de faciliter l'évacuation de l'eau.

L'état des lieux de ce secteur réalisé par le syndicat couplé à la réalisation d'une pêche électrique, ont mis en évidence la pauvreté de la biodiversité et la quasi absence de faune piscicole. Autre cause probable à ajouter à ces constats, l'altération de la continuité écologique en aval, avec la présence d'un moulin et son déversoir amont, créant tous deux une chute difficilement franchissable.

Les travaux se sont déroulés sur deux axes :

- La restauration de 700m de cours d'eau identifiés comme fortement altérés
- L'amélioration de la continuité écologique du bras du déversoir.

Concernant la restauration de cours d'eau, les travaux ont consisté à recréer de la sinuosité en resserrant le lit. Des banquettes ont été formées de façon alternées, afin de reconstituer des méandres et des berges en pente douce. Des radiers ont été ajoutés par apport de pierres, afin de rehausser la ligne d'eau et limiter l'effet siphon de la nappe par le ruisseau.







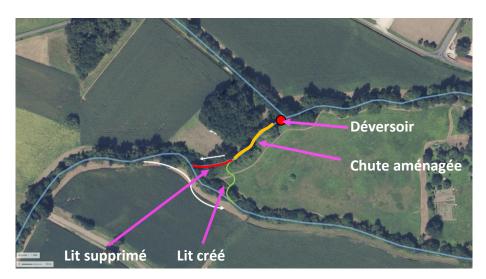


Sur l'aspect continuité écologique, les deux verrous identifiés étaient le moulin et son déversoir amont. Le SMA BACAB aurait engager une concertation auprès des propriétaires du moulin, mais d'expérience, aménagements les chutes de moulins sont des démarches longues de par leur concertation et les aspects administratifs propriété et de droit d'eau. Dans ce cas présent, une solution a été privilégiée sur le déversoir et son bras comme pouvant être





efficace. Le SMA BACAB a donc travaillé sur l'étalement de la chute d'eau générée par le déversoir, mais aussi sur un nouveau tracé de lit, favorisant une connexion plus naturelle entre le Sauvage et le Crachon. Les travaux paraissent aujourd'hui fonctionnels, et seront suivis dans le temps au fil des crues qui permettront de finaliser les aménagements réalisés.





De g. à d. Le nouveau lit / vue sur un radier du nouveau lit / la nouvelle connexion avec le Sauvage.

Monsieur BLANCANT termine en expliquant que l'ensemble des travaux ont été dimensionnés et conduits par les agents du SMA BACAB, accompagnés de Monsieur Christophe TYRE, vice-président en charge des travaux, ayant facilité la concertation auprès des riverains. Il en profite pour féliciter la régie qui a conduit les travaux en période de basses eaux, ce qui n'a pas facilité le calage de chaque ouvrage.

Monsieur CACLIN précise qu'il faudra surveiller l'évolution des radiers qui peuvent facilement bouger lors des crues.

Monsieur BLANCANT confirme que les travaux seront régulièrement suivis pour vérifier que les aménagements répondent aux objectifs de continuité, et pour appréhender les réactions face aux crues. Ces suivis peuvent donner lieu à des rectifications apportées par le syndicat.

Monsieur BONNET souligne que la végétalisation des berges permet de limiter leur érosion et de mieux les maintenir, ce qui justifie la période d'intervention du SMA BACAB (début de l'été).

Monsieur COLLET s'interroge sur ce qu'est une pêche électrique.

Monsieur BLANCANT explique que le principe est de mettre un courant électrique dans l'eau, en faible ampérage, pour étourdir le poisson; des mesures de poids, de tailles et autres données biométriques sont ensuite effectuées et les poissons sont remis dans le cours d'eau à la fin de la pêche électrique. Cela permet donc d'obtenir un aperçu de la qualité du milieu en évaluant la quantité et la nature des poissons présents.

Monsieur BONNET propose de mettre en place une journée du syndicat, sur le même principe que les « CLAP'EAU » qui étaient à l'époque organisés par le SIAHBAC. Cela sera l'occasion d'évoquer avec tous nos partenaires, nos réalisations et visiter certains travaux.

Monsieur BONNET évoque des travaux réalisés sur le barrage de la route de Genac, à Marcillac-Lanville, concernant l'Auge. Monsieur BLANCANT explique que le SMA BACAB a été associé au projet une fois celui-ci validé et lancé par le conseil municipal. Le SMA BACAB a donc pu apporter son aide dans la réalisation administrative du projet (dossier loi sur l'eau), mais explique que la solution technique aurait pu être débattue au préalable.

Aucune autre questions ou remarques ne sont faite et Monsieur le Président clos la séance du jour.